

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1028****14 octobre 2004****SOMMAIRE**

<b>A.S.C. S.A., Foetz . . . . .</b>	<b>49301</b>	<b>Hume S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49342</b>
<b>American Express Funds, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>49338</b>	<b>Hume S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49342</b>
<b>Answer Systems Group S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49320</b>	<b>I/O Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49322</b>
<b>Answer Systems Group S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49320</b>	<b>Inter Forest Trading S.A. . . . .</b>	<b>49340</b>
<b>Assets Online S.A., Mondorf-les-Bains . . . . .</b>	<b>49317</b>	<b>International Fund Management S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49298</b>
<b>Assets Online S.A., Mondorf-les-Bains . . . . .</b>	<b>49318</b>	<b>Intfideco S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49309</b>
<b>Auto Confiance, S.à r.l., Foetz . . . . .</b>	<b>49338</b>	<b>Ipsso Facto, S.à r.l., Bettembourg . . . . .</b>	<b>49338</b>
<b>Beaume Holding S.A. . . . .</b>	<b>49335</b>	<b>Leroy Merlin Participations &amp; Cie Valaction S.C.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49298</b>
<b>Betz Ingénieurs-Conseils, S.à r.l., Bascharage . . . . .</b>	<b>49338</b>	<b>Lux Commodities S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49340</b>
<b>Dexia Bonds, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>49337</b>	<b>Merida, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49305</b>
<b>Dexia Patrimonial, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>49321</b>	<b>METRALUX S.A., Société de Métallerie et Travaux Luxembourgeois, Dudelange . . . . .</b>	<b>49334</b>
<b>Elfe Productions S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49309</b>	<b>Mondofinance International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49333</b>
<b>Elis Luxembourg S.A., Leudelange . . . . .</b>	<b>49335</b>	<b>Neverfail Participations, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49336</b>
<b>EPI Finance, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49327</b>	<b>Neverfail, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49335</b>
<b>Epstein Corporate Resources S.A. . . . .</b>	<b>49339</b>	<b>Olgas S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49304</b>
<b>European Restaurant Holdings S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49340</b>	<b>Pasilach Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49300</b>
<b>European Restaurant Holdings S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49340</b>	<b>Pasilach Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49301</b>
<b>Faustini International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49341</b>	<b>People Express S.A. . . . .</b>	<b>49339</b>
<b>Fi-Mu S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49302</b>	<b>PPSIA S.A. . . . .</b>	<b>49339</b>
<b>Filux S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49343</b>	<b>Publmail S.A. . . . .</b>	<b>49344</b>
<b>Filux S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49343</b>	<b>Recherche et Développement, Ingénierie, S.à r.l., Foetz . . . . .</b>	<b>49315</b>
<b>Fin 2002 S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49342</b>	<b>Robien S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49319</b>
<b>Fin-Contrôle S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49336</b>	<b>Rosen Asset Management S.A. . . . .</b>	<b>49338</b>
<b>Financière 3000 S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49333</b>	<b>Safe &amp; Invest Capital S.A. . . . .</b>	<b>49339</b>
<b>Financière 3000 S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49333</b>	<b>SBS Broadcasting S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49302</b>
<b>Financière Cavour S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49300</b>	<b>SBS Broadcasting S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49304</b>
<b>Foralim S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49334</b>	<b>SCAC International S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49336</b>
<b>Foralim S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49335</b>	<b>Sopalux Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49322</b>
<b>GH TE, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49341</b>	<b>Tempura S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49327</b>
<b>Giscours Holdings S.A. . . . .</b>	<b>49337</b>	<b>Termoli Tintagel Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49332</b>
<b>Global Hospitality, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49344</b>	<b>Twincom S.A. . . . .</b>	<b>49341</b>
<b>Global Press S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49326</b>	<b>West Fields Consolidated S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49308</b>
<b>(La) Grande Casse S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49341</b>	<b>Wilton Holdings S.A. . . . .</b>	<b>49336</b>
<b>Granite Fin S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49305</b>		
<b>Héliaste Immobilière S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49334</b>		
<b>Holding Européenne de Mécanique et d'Énergie S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49343</b>		
<b>HSBC Global Investment Funds, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>49337</b>		

**INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R. C. Luxembourg B 8.558.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01410, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

H. Hildebrandt / A. Schmitt.

(065062.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

**LEROY MERLIN PARTICIPATIONS & CIE VALACTION, Société en Commandite par Actions,  
(anc. LEROY-MERLIN & CIE VALACTION).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 64.283.

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions LEROY-MERLIN & CIE VALACTION, (la «Société») ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 530 du 21 juillet 1998, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Frank Baden, en date du 7 avril 1999, publié au Mémorial C numéro 522 du 8 juillet 1999, modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Frank Baden, en date du 18 août 1999, publié au Mémorial C numéro 874 du 20 novembre 1999, modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Frank Baden, en date du 16 juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1426 du 2 octobre 2002, et modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 octobre 2003, publié au Mémorial C numéro 1176 du 10 novembre 2003,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 64.283.

*Bureau*

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Schockmel, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sandrine Bellatreccia, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Carole Breuer, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Composition de l'assemblée*

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

*Exposé du Président*

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

1) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 2.695.000,- pour le porter de EUR 11.797.240,- à EUR 14.492.240 par la création de 550.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de EUR 4,90 chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions ordinaires existantes.

2) Suppression du droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels.

3) Souscription des actions ordinaires nouvelles et libération intégrale des 550.000 actions ordinaires nouvelles par versement en espèces par des salariés et sociétés du groupe de EUR 7.012.500,-, dont une prime d'émission de EUR 4.317.500,-.

4) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 7 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

**«Art. 7. Capital social - Emission d'Actions Ordinaires. Premier alinéa**

La société a un capital souscrit de quatorze millions quatre cent quatre-vingt-douze mille deux cent quarante euros (EUR 14.492.240,-) représenté par deux millions neuf cent cinquante-sept mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (2.957.599) Actions Ordinaires avec une valeur nominale de quatre euros quatre-vingt-dix cents (EUR 4,90) et par une (1) Action de Commandité non rachatable avec une valeur nominale de quatre euros quatre-vingt-dix cents (EUR 4,90).»

et approbation afférente du gérant.

5) Constatation de l'expiration de l'autorisation donnée au gérant d'augmenter le capital dans le cadre du capital autorisé.

6) Renouvellement de l'autorisation du gérant de réaliser l'augmentation du capital dans le cadre du capital autorisé pour une période expirant 5 (cinq) ans après la date de publication au Mémorial C de la résolution adoptant ce capital autorisé, avec la faculté de limiter ou de supprimer le droit de souscription préférentiel, conformément au rapport justificatif du gérant.

7) Modification subséquente du quatrième alinéa de l'article 7 des statuts et approbation afférente du gérant.

8) Remplacement du gérant, la société de droit espagnol LEROY MERLIN S.A., avec siège social à E-28046 Madrid, Paseo de la Castellana, 257, 3a pl., par un nouveau gérant, la société de droit français LEROY MERLIN PARTICIPATIONS S.A., avec siège social à F-59712 Lille cedex 9, rue Chanzy - Lezennes, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Lille sous le numéro B-358 200 913.

9) Décharge au gérant remplacé pour l'exercice de son mandat.

10) Constatation et acceptation du transfert de l'Action de Commandité de l'ancien gérant vers le nouveau gérant.

11) Adaptation subséquente du premier alinéa de l'article 13 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

**«Art. 13, premier alinéa: Le Gérant**

La Société sera administrée par le Gérant, l'actionnaire commandité, à savoir la société de droit français LEROY MERLIN PARTICIPATIONS S.A., avec siège social à F-59712 Lille cedex 9, rue Chanzy - Lezennes.»

et approbation afférente du nouveau gérant.

12) Changement du septième alinéa de l'article 27 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

**«Art. 27, septième alinéa**

Groupe LEROY MERLIN: la société LEROY MERLIN PARTICIPATIONS S.A., avec siège social à F-59712 Lille cedex 9, rue Chanzy - Lezennes, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Lille sous le numéro B - 358 200 913, ainsi que ses filiales directes ou indirectes, possédées à plus de 10%, qui exploitent en France ou à l'étranger des hypermarchés à enseigne LEROY MERLIN.»

et approbation afférente du nouveau gérant.

13) Changement de la dénomination en LEROY MERLIN PARTICIPATIONS & CIE VALACTION et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

**«Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination**

Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de LEROY MERLIN PARTICIPATIONS & CIE VALACTION (la «Société»).»

et approbation afférente du nouveau gérant.

14) Démission de plusieurs membres du conseil de surveillance et décharge.

15) Nomination de nouveaux membres du conseil de surveillance en remplacement des membres démissionnaires du conseil de surveillance.

16) Autres modifications statutaires mineures, nécessaires ou utiles.

17) Divers.

II.- La présente assemblée a été convoquée par des avis de convocation publiés:

- au Letzeburger Journal des 9 juillet 2004 et 20 juillet 2004;

- au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéros 707 du 9 juillet 2004 et 739 du 20 juillet 2004.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été posés au bureau pour inspection.

III.- Il résulte de la liste de présence que sur les deux millions quatre cent sept mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (2.407.599) Actions Ordinaires existantes, zéro (0) actions sont présentes ou représentées et que l'unique (1) Action de Commandité non rachetable est présente.

L'assemblée, valablement convoquée, constate que le quorum de présence prévu par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée n'étant pas atteint, celle-ci ne peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Conformément à ce même article, une nouvelle assemblée pourra être convoquée dans les formes statutaires, pour délibérer aux conditions prévues par la loi sur les susdits points à l'ordre du jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Schockmel, S. Bellatreccia, C. Breuer, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, vol. 144S, fol. 63, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Tholl.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 4 août 2004.

T. Metzler.

(064910.2/222/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

**FINANCIERE CAVOUR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 32.085.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00776, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

*Pour la FINANCIERE CAVOUR S.A.*

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

F. Innocenti / M. Kara

*Administrateurs*

(064860.3/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

**PASILACH HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 30.542.

L'an deux mille quatre, le cinq juillet.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PASILACH HOLDING S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, constituée par acte notarié en date du 10 avril 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 243 du 1<sup>er</sup> septembre 1989.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Séverine Cordonnier, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mme Anne Lyon, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Astrid Gallassi, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Suppression de la valeur nominale des actions.

2. Constatation de la conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euro au 1<sup>er</sup> janvier 2001, c'est ainsi que le capital social a un montant de trois cent soixante-et-onze mille huit cent quarante euros et vingt-neuf cents (371.840,29 EUR), représenté par mille cinq cents (1.500) actions sans désignation de valeur nominale.

3. Réinstauration d'un capital autorisé d'un montant de deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent vingt-deux euros et trente cents (2.974.722,30 EUR), sur le vu d'un rapport fait par le conseil d'administration à l'assemblée générale, conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales.

4. Modification afférente du premier et du troisième alinéas de l'article 5 des statuts.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions existantes.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée constate la conversion automatique de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euro au 1<sup>er</sup> janvier 2001, c'est ainsi que le capital social a un montant de trois cent soixante et onze mille huit cent quarante euros et vingt-neuf cents (371.840,29 EUR), représenté par mille cinq cents (1.500) actions sans désignation de valeur nominale.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de supprimer le capital autorisé existant et d'instaurer un nouveau capital autorisé d'un montant de deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent vingt-deux euros et trente cents (2.974.722,30 EUR) avec

émission d'actions nouvelles, sans pour autant réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre, sur le vu d'un rapport de conseil à l'assemblée en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, qui restera, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Elle donne tous pouvoirs à ce requis au conseil d'administration pour réaliser les augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé.

*Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent soixante et onze mille huit cent quarante euros et vingt-neuf cents (371.840,29 EUR), représenté par mille cinq cents (1.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont au porteur. Les actions peuvent être créées en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social de la société pourra être porté à deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent vingt-deux euros et trente cents (2.974.722,30 EUR), le cas échéant par l'émission d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et délibération des actions nouvelles,

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent procès-verbal et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue, cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ neuf cents euros (900,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Cordonnier, A. Lyon, A. Galassi, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, vol. 144S, fol. 35, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2004.

G. Lecuit.

(064924.3/220/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

**PASILACH HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 30.542.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2004.

G. Lecuit.

(064929.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

**A.S.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.

R. C. Luxembourg B 96.395.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02962, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 17 mai 2004.

Signature.

(064926.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

**FI-MU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 88.768.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00778, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

*Pour la FI-MU S.A.*

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

F. Innocenti / M.-F. Ries-Bonani

*Administrateurs*

(064861.3/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

**SBS BROADCASTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 31.996.

In the year two thousand four, on the twenty-first of July.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Alexandre Gobert, maître en droit, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of SBS BROADCASTING S.A., having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, pursuant to the resolutions of the board of directors dated 21 September 2001 and of a power of substitution dated 19 July 2004.

The power of substitution, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, is attached to the deed of the undersigned notary.

The appearing party, acting in said capacity, has required the undersigned notary to state his declarations as follows:

1) The company SBS BROADCASTING S.A. has been incorporated pursuant to a notarial deed on 24 October 1989, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 88 of 20 March 1990. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 2 June 2004, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2) The subscribed capital is set at sixty-four million four thousand seven hundred and fifty-four euro (EUR 64,004,754.-) represented by thirty-two million two thousand and three hundred and seventy-seven (32,002,377) shares of a par value of two euro (EUR 2.-) each.

3) Pursuant to article five of the Articles of Incorporation, the authorised capital is fixed at one hundred and fifty million euro (EUR 150,000,000.-) consisting of seventy-five million (75,000,000) shares, each share having a par value of two euro (EUR 2.-) each.

The board of directors is authorised generally to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as it shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

4) It results from the resolutions of the board of directors of 21 September 2001, that the board of directors has issued options to the employees. These options may be exercised from time to time. In order to facilitate the exercise of the options from time to time by the company's employees, the board of directors has authorised Mr Guy Harles, on behalf and in the name of the board of directors, to appear before the notary, to acknowledge the exercise of the options and to consequently amend the articles of incorporation of the said company.

The company has received one subscription form dated 14 July 2004 in order to convert thirteen thousand three hundred and thirty-four (13,334) options. As a consequence, the capital is increased by an amount of twenty-six thousand six hundred and sixty-eight euro (EUR 26,668.-) and raised from its present amount up to sixty-four million thirty-one thousand four hundred and twenty-two euro (EUR 64,031,422.-) by the issue of thirteen thousand three hundred and thirty-four (13,334) shares, each having a par value of two euro (EUR 2.-).

In accordance with Article 5 of the Articles of Incorporation, the preferential right of the existing shareholders to subscribe for the shares is suppressed.

The new shares have been subscribed by Mr Lars Mörlin, Chief Financial Officer, residing at Hästhagsgatan 7, 172 75 Sundbyberg, Sweden, for a price of twenty-two euro and forty-three cents (EUR 22.43) per share.

The justifying application form has been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

All these shares have been paid up in cash by the subscriber so that the total sum of two hundred and ninety-nine thousand eighty-one euro and sixty-two cents (EUR 299,081.62) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary

That the total contribution of two hundred and ninety-nine thousand eighty-one euro and sixty-two cents (EUR 299,081.62) represents twenty-six thousand six hundred and sixty-eight euro (EUR 26,668.-) for the capital and two hundred and seventy-two thousand four hundred and thirteen euro and sixty-two cents (EUR 272,413.62) for the issue premium.

As a consequence of such increase of capital, article five of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

**Art. 5.**«The subscribed capital is set at sixty-four million thirty-one thousand four hundred and twenty-two euro (EUR 64,031,422.-) to consist of thirty-two million fifteen thousand seven hundred and eleven (32,015,711) shares of a par value of two euro (EUR 2.-) per share, which have been entirely paid in.

The authorised capital is set at one hundred and fifty million euro (EUR 150,000,000.-) consisting of seventy-five million (75,000,000) shares, each having a par value of two euro (EUR 2.-) per share.

During the period of five years from the date of the minutes of the Extraordinary General Meeting of 6 December 2002, the directors be and are hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

The subscribed and the authorised capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.»

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at four thousand five hundred euro.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearer signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Alexandre Gobert, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société SBS BROADCASTING S.A., ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, en vertu de résolutions du Conseil d'Administration en date du 21 septembre 2001 et d'un pouvoir de substitution du 19 juillet 2004.

Le pouvoir de substitution paraphé ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné restera annexé au présent acte.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La société anonyme SBS BROADCASTING S.A. a été constituée suivant acte notarié en date du 24 octobre 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 88 du 20 mars 1990. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte notarié en date du 2 juin 2004, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Le capital souscrit de la société est fixé à soixante-quatre millions quatre mille sept cent cinquante-quatre euros (EUR 64.004.754,-) représenté par trente-deux millions deux mille trois cent soixante-dix-sept (32.002.377) actions, chaque action ayant une valeur de deux euros (EUR 2,-).

3) Conformément à l'article cinq des statuts, le capital autorisé est fixé à cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000,-) représenté par soixante-quinze millions (75.000.000) d'actions, chaque action ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-).

Le Conseil d'Administration est généralement autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions que le conseil d'administration déterminera et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

4) Il résulte de la décision du conseil d'administration du 21 septembre 2001, que le conseil d'administration a émis des options aux employés. Ces options peuvent être exercées à tout moment. En vue de faciliter l'exercice de ces options par les employés de la société, le conseil d'administration a autorisé Monsieur Guy Harles, à comparaître, au nom et pour le compte du conseil d'administration, devant le notaire, pour constater l'exercice des options et pour modifier, consécutivement, les statuts de la société.

La société a reçu en date du 14 juillet 2004 une souscription en vue de convertir treize mille trois cent trente-quatre (13.334) options. Par conséquent, le capital souscrit est augmenté pour un montant de vingt-six mille six cent soixante-huit euros (EUR 26.668,-) de son montant actuel jusqu'à soixante-quatre millions trente et un mille quatre cent vingt-deux euros (EUR 64.031.422,-) par l'émission de treize mille trois cent trente-quatre (13.334) actions, chacune ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-).

Conformément à l'article 5 des statuts, le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires a été supprimé.

Les actions nouvelles ont été souscrites par Monsieur Lars Mörlin, Chief Financial Officer, demeurant à Hästhagsgatan 7, 172 75 Sundbyberg, Suède, pour un prix de vingt-deux euros quarante-trois cents (EUR 22,43) par action.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Toutes ces actions ont été libérées en numéraire, de sorte que la somme totale de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre-vingt-un euros soixante-deux cents (EUR 299.081,62) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

L'apport total de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre-vingt-un euros soixante-deux cents (EUR 299.081,62) consiste en vingt-six mille six cent soixante-huit euros (EUR 26.668,-) de capital et en deux cent soixante-douze mille quatre cent treize euros soixante-deux cents (EUR 272.413,62) de prime d'émission.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5.** «Le capital souscrit de la société est fixé à soixante-quatre millions trente et un mille quatre cent vingt-deux euros (EUR 64.031.422,-) représenté par trente-deux millions quinze mille sept cent onze (32.015.711) actions, d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Le capital autorisé est fixé à cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000,-) représenté par soixante-quinze millions (75.000.000) d'actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Pendant une période de cinq ans à partir de la date du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 décembre 2002, le Conseil d'Administration est généralement autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions que le conseil d'administration déterminera et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.»

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de quatre mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Gobert, P. Bettingen.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 juillet 2004, vol. 887, fol. 24, case 1. – Reçu 2.990,82 euros.

*Le Receveur (signé): Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 août 2004.

*J.-J. Wagner.*

(064936.3/239/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

#### **SBS BROADCASTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 31.996.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 août 2004.

*J.-J. Wagner.*

(064941.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

#### **OLGAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 55.834.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00780, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

OLGAS S.A.

R. Scheifer / M.-F. Ries-Bonani

*Administrateurs*

(064862.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

**GRANITE FIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 56.612.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00782, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

GRANITE FIN S.A.

G. Diederich / M.-F. Ries-Bonani

Administrateurs

(064863.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

---

**MERIDA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 102.158.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

AZTEC (LUXEMBOURG) SCS, société en commandite simple, ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, ici représentée par Madame Carole Cois, assistante juridique, demeurant à Hautcharage, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 9 juillet 2004, annexée aux présentes.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques et licences s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède une participation ou un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, qui peuvent lui paraître utiles à la réalisation de son objet.

La société est une entité pleinement imposable et ne tombe pas sous le régime des sociétés holding de la loi du 31 juillet 1929.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de MERIDA, S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

Si plusieurs gérants sont nommés, ceux-ci forment un Conseil de gérance qui prend ses décisions à la majorité simple.

Le Conseil de gérance peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Le gérant a vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social, à moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement.

En cas de nomination de plusieurs gérants, ceux-ci ne peuvent engager la société que par la signature conjointe de deux gérants.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** La société fera vérifier ses comptes par un commissaire désigné par le ou les gérant(s) pour la durée qu'ils détermineront.

**Art. 17.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Souscription et libération*

Les 500 parts sociales sont entièrement souscrites par la société AZTEC (LUXEMBOURG) SCS, susmentionnée.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2004.

#### *Résolutions de l'associé unique*

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Michel De Groote, licencié en sciences économiques appliquées, né à Kamina (Congo), le 7 juin 1954, demeurant à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy;

- Monsieur Robert Smeele, économiste, né à Gravenhage (Pays-Bas), le 9 janvier 1960, demeurant à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10;

- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, né à Esch-sur-Alzette, le 27 octobre 1937, demeurant à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire;

- Monsieur John Drury, juriste, né à Croydon (Pays-Bas), le 25 mai 1955, demeurant à London W2 2DY, 1, Connaught Place.

2. Est nommée commissaire de la société pour une durée expirant lors de l'approbation des comptes au 31 décembre 2004 la société ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, parc d'activité Syrdall, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 47.771.

3. Le siège social est fixé à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 2.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

#### **Suit la traduction en anglais:**

In the year two thousand and four, on the fourteenth of July.

Before Maître Frank Baden, notary with residence in Luxembourg.

There appeared:

AZTEC (LUXEMBOURG) SCS, a société en commandite simple, with registered office at L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, here represented by Mrs. Carole Cois, legal assistant, residing in Hautcharage, by virtue of a proxy under private seal granted in Luxembourg, on 9 July 2004, which proxy shall remain attached to the present deed.

Which appearing party requested the undersigned notary to state as follows the Articles of Association of a limited liability company (société à responsabilité limitée unipersonnelle) which declares to incorporate.

**Art. 1.** There is hereby formed a limited liability company to be governed by applicable laws and the present Articles of Association.

**Art. 2.** The corporate purpose of the Company is the taking of participating interests in whatever form in other Luxembourg or foreign corporations as well as the management, control and turning to account of such participating interests.

It may in particular acquire by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise by way of sale, exchange, transfer or otherwise, transferable securities of any kind.

The Company may likewise acquire and turn to account all and any patents, trademarks and licences relating thereto or likely to complement the same.

The Company may borrow and grant to companies in which it holds a direct or indirect participating interest all and any support, loans, advances or guaranties.

It may in general carry out all and any industrial, commercial, financial, movable or real estate operations both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, directly or indirectly, which it deems useful in the fulfilment of its corporate purpose.

The Company is a fully taxable entity and is not governed by the law of 31st July 1929 on holding companies.

**Art. 3.** The Company takes the corporate name MERIDA, S.à r.l.

**Art. 4.** The registered office of the Company shall be in Luxembourg.

It may be transferred to any other location by common agreement of the shareholders.

**Art. 5.** The Company is incorporated for an unlimited period of time beginning on the date of its incorporation.

**Art. 6.** The corporate capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty five euros (EUR 25.-) each.

**Art. 7.** The corporate shares are freely transferable between shareholders. They may only be transferred inter vivos to non-shareholders with the agreement granted in a meeting by shareholders representing at least three quarters of the corporate capital.

The corporate shares may only be transferred to non-shareholders by reason of death with the agreement of the holders of corporate shares representing three quarters of the rights belonging to the survivors.

Such consent shall however not be required where the corporate shares are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

**Art. 8.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, interdiction, bankruptcy or collapse of a shareholder.

**Art. 9.** The personal creditors, rightful assigns or heirs of an associate may not for any reason whatsoever have seals affixed on the property and documents of the Company.

**Art. 10.** The Company shall be managed by one or more managing directors appointed by the general meeting of shareholders, which determines their period of office.

If several managing directors are appointed, they shall form a Management Board which shall take decisions at a simple majority of votes.

The Management Board may likewise take its decisions by way of circular resolutions.

The managing director has towards third parties the most extensive powers to act in the name of the Company in all and any circumstances and to carry out all and any acts necessary or useful in the fulfilment of its corporate purpose, unless the meeting of shareholders decides otherwise.

In the event of the appointment of several managing directors, they may only bind the Company through the joint signatures of two managing directors.

**Art. 11.** Each shareholder may take part in collective decisions whatever the number of corporate shares he holds. Each shareholder has a number of votes equal to the number of shares he holds. Each shareholder may have himself validly represented at meetings by a proxy holding a special power of attorney.

As long as the Company shall only comprise a single shareholder he shall have the powers given the general meeting. He may not delegate such powers.

The decisions taken by the single shareholder acting in the stead of the general meeting shall be recorded in a register kept at the registered office.

**Art. 12.** The one or more managing directors shall not by reason of their office contract any personal obligation with regard to commitments taken by him/them in the name of the Company.

**Art. 13.** The financial year of the Company shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December of the same calendar year.

**Art. 14.** On thirty-first December of each year, the accounts shall be closed and the management shall draw an inventory inclusive of the assets and liabilities of the Company.

**Art. 15.** A shareholder may obtain both the inventory and the balance sheet at the registered office of the Company.

**Art. 16.** The company's accounts shall be supervised by an auditor appointed by the manager(s) for a period determined by them.

**Art. 17.** The positive balance of the balance sheet, once social charges, amortisation and depreciations deemed necessary by the shareholders have been deducted, shall represent the net profits of the Company.

After the legal reserve has been duly provisioned, the balance of profits shall be at the free disposal of the meeting of shareholders.

**Art. 18.** At the time of the winding-up of the Company the liquidation shall be carried out by one or more liquidators, who need not be shareholders, appointed by the shareholders who shall determine their powers and compensation.

**Art. 19.** For all matters not provided for in the present Articles of Association, the shareholders refer and submit to applicable legal provisions.

*Subscription and payment*

The 500 corporate shares are subscribed by AZTEC (LUXEMBOURG) SCS, above named.

All those corporate shares have immediately been paid up through payments in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly certifies the same.

*Transitional provision*

The first financial year of the Company shall begin on the day of incorporation and end on 31st December 2004.

*Resolutions of the single shareholder*

1. The following are appointed managing directors for an undetermined period of time.

- Mr Michel De Groote, B.A. of applied economics, born in Kamina (Congo) on 7 June 1954, residing in L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy;

- Mr Robert Smeele, économiste, born in Gravenhage (Pays-Bas) on 9 January 1960, residing in CH-6300 Zug, Grafenauweg 10;

- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, born in Esch-sur-Alzette on 27 October 1937, residing in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire;

- Monsieur John Drury, juriste, born in Croydon (Pays-Bas) on 25 May 1955, residing in London W2 2DY, 1, Connaught Place.

2. Is appointed as auditor for a period expiring at the approval of the accounts at 31 December 2004 ERNST & YOUNG, a company having its registered office in L-5365 Munsbach, 7, parc d'activité Syrdall, registered of a trade of registration of Luxembourg under the number B 47.771.

3. The registered office shall be situate in L-1940 Luxembourg at 282, route de Longwy.

*Valuation of costs*

The parties hereto have assessed the amount of costs, expenses, fees and charges in any form whatsoever to be borne by the Company or to be charged to it pursuant to its incorporation at approximately EUR 2,000.-.

Whereof the present deed has been drawn and established in Luxembourg at the offices of the undersigned notary on the date mentioned at the beginning of this deed.

And the said present deed having been read to and construed for the appearing party, the said appearing party signed the present deed together with the notary.

Signé: C. Cois et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, vol. 144S, fol. 50, case 9. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2004.

F. Baden.

(065383.3/200/210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

**WEST FIELDS CONSOLIDATED S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 19.460.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01036, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

WEST FIELDS CONSOLIDATED S.A.

Signatures

*Administrateurs*

(064877.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

**INTFIDECO, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 24.884.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01032, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

INTFIDECO

Signatures

Administrateurs

(064878.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

**ELFE PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 102.157.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le trois août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Madame Lara Fabian, artiste, demeurant au 39 Kerkstraat, B-1601 Ruisbroek,

ici représentée par:

Madame Christel Ripplinger, juriste, avec adresse professionnelle au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Ruisbroek, le 28 juillet 2004.

2.- Monsieur Gabriel Jean, juriste, avec adresse professionnelle au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ici représentée par:

Madame Christel Ripplinger, prénommée,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 27 juillet 2004,

lesquelles procurations, après avoir signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées en même temps avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme, dénommée: ELFE PRODUCTIONS S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra en général faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 14 mai de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un samedi, dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième (20%) du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet les pièces, accompagnées d'un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

#### Souscription et libération

Les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Lara Fabian, prénommée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions .....	3.099
2.- Monsieur Gabriel Jean, prénommé, une action .....	1
Total: trois mille cent actions. ....	3.100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille euros.

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- CRITERIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97.199);

2.- Monsieur Gabriel Jean, juriste, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967, avec adresse professionnelle au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

3.- Madame Bernadette Vilain, assistante de production, née à Marines (France), le 25 décembre 1954, demeurant au 12, rue du Docteur Goujon, F-75012 Paris.

Leur mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir en 2010.

#### Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société ABACAB, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 50.797).

Son mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir en 2010.

#### Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

*Quatrième résolution*

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Madame Bernadette Vilain, prénommée, laquelle pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Le notaire soussigné constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivie d'une version allemande; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte allemand, la version française fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

**Folgt die deutsche Übersetzung vorstehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendvier, am dritten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, im Amtssitze zu Sassenheim (Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- Frau Lara Fabian, Künstlerin, wohnhaft in 39, Kerkstraat, B-1601 Ruisbroek,

hier vertreten durch:

Frau Christel Ripplinger, Juristin, mit beruflicher Anschrift in 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht ausgestellt in Ruisbroek, am 28. Juli 2004.

2.- Herr Gabriel Jean, Jurist, mit beruflicher Anschrift in 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg.

hier vertreten durch:

Frau Christel Ripplinger, vorgeannt,

auf Grund einer Vollmacht ausgestellt in Luxemburg, am 27. Juli 2004.

Vorerwähnte Vollmachten, nachdem sie von der Komparentin und dem amtierenden Notar ne varietur paraphiert wurden, bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Vorgenannte Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von den vorgeannten Parteien zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

**Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Aktiengesellschaft (société anonyme) unter der Bezeichnung ELFE PRODUCTIONS S.A. gegründet.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt.

Durch einfachen Beschluß des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Der Gesellschaftssitz kann an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden, durch Beschluß der Generalversammlung, welcher unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden muß wie bei Satzungsänderungen.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat den Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen zum Zweck.

Die Gesellschaft hat des weiteren zum Zweck die Verwaltung und die Verwertung seines eigenen Immobilienvermögens.

Sie kann unter anderem alle Arten von Wertpapieren durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kauf, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise erwerben und durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren und auswerten.

Sie kann Patente und Rechte die von solchen Patenten abhängen oder dieselben vervollständigen, erwerben und verwerten.

Sie kann den Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft kann insbesondere alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer oder immobilärer Art durchführen, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Die Gesellschaft darf jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden sind oder diesen fördern, insofern sie im Rahmen der «Société de Participations Financières» geschehen.

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR) eingeteilt in dreitausendeinhundert (3.100) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (10,- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigene Aktien zurückkaufen.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluß der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderung zu fassen ist.

### Verwaltung - Überwachung

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird der Posten eines von der Generalversammlung bestellten Verwaltungsratsmitgliedes frei, können die so ernannten verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder, den frei gewordenen Posten vorläufig besetzen. In diesem Fall erfolgt die endgültige Bestellung durch die nächste Generalversammlung.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt ein vom Verwaltungsrat bestimmtes Mitglied dessen Aufgabe.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlußfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme über die auf der Tagesordnung stehenden Fragen auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefaßter Beschluß, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anläßlich einer Verwaltungsratssitzung gefaßter Beschluß.

**Art. 8.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

**Art. 9.** Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

**Art. 11.** Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Die erste(n) Person(en), an die die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft übertragen wird, kann (können) durch die erste Generalversammlung der Aktionäre ernannt werden.

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder, im Rahmen seiner Befugnisse, durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates (administrateur-délégué). Im laufenden Verkehr mit den Behörden wird die Gesellschaft durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten.

**Art. 13.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, welche nicht Aktionäre sein müssen. Die Dauer der Amtszeit der Kommissare kann sechs Jahre nicht überschreiten. Ihr Mandat ist erneuerbar. Die Kommissare sind jederzeit abberufbar.

### Generalversammlung

**Art. 14.** Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes.

**Art. 15.** Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am 14. Mai eines jeden Jahres um 10.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Samstag, ein Sonntag oder ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

**Art. 16.** Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muß einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 20% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

**Art. 17.** Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme. Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; sollte eine Aktie mehreren Personen gehören, so hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Rechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

### Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

**Art. 18.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres. Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluß, wie gesetzlich vorgeschrieben.

Er legt die Unterlagen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahreshauptversammlung, den Kommissaren zur Einsicht vor.

**Art. 19.** Der Bilanzüberschuß, unter Abzug der Belastungen und der Abschreibungen, stellt den Nettogewinn dar.

Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorschußdividenden zahlen.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

#### **Auflösung - Liquidation**

**Art. 20.** Die Gesellschaft kann durch Beschluß der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden muß wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Befugnisse ernannt werden.

#### **Allgemeine Bestimmungen**

**Art. 21.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

##### *Übergangsbestimmungen*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2004.

Die erste Generalversammlung findet im Jahr 2005 statt.

##### *Kapitalzeichnung - Einzahlung*

Die dreitausendeinhundert (3.100) Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1.- Frau Lara Fabian, vorgenannt, dreitausendneunundneunzig Aktien .....	3.099
2.- Herr Gabriel Jean, vorgenannt, eine Aktie .....	1
Total: dreitausendeinhundert Aktien .....	3.100

Das gezeichnete Kapital wurde in voller Höhe und in bar eingezahlt.

Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

##### *Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

##### *Schätzung der Gründungskosten*

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung entstehen, auf zweitausend Euro.

##### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Sodann haben die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

##### *Erster Beschluss*

Die Zahl der Verwaltungsmitglieder wird auf drei (3) festgelegt und die der Kommissare auf einen (1).

Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

1.- CRITERIA, S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg (R.C.S. Luxemburg, Sektion B Nummer 97.199);

2.- Herr Gabriel Jean, Jurist, geboren in Arlon (Belgien), am 5. April 1967, mit beruflicher Anschrift in 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg.

3.- Frau Bernadette Vilain, assistante de production, geboren in Marines, am 25. Dezember 1954, wohnhaft in 21, rue du Docteur Goujon, F-75012 Paris.

Ihr Mandat endet nach der ordentlichen Gesellschafterversammlung der Aktionäre von 2010.

##### *Zweiter Beschluss*

Zum Kommissar bis zur Generalversammlung wird ernannt:

die Gesellschaft ABACAB, S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg (R.C.S. Luxemburg, Sektion B Nummer 50.797).

Sein Mandat endet nach der ordentlichen Gesellschafterversammlung der Aktionäre von 2010.

##### *Dritter Beschluss*

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg.

## Vierter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt, gemäß den ihr in Artikel elf (11) der gegenwärtigen Satzung zugestandenen Befugnissen, als erstes delegiertes Verwaltungsratsmitglied (administrateur-délégué) der Gesellschaft, Frau Bernadette Vilain, vorbenannt, welche die Gesellschaft, im Rahmen der täglichen Geschäftsführung durch ihre alleinige Unterschrift verpflichten kann, sowie alle sonstartigen Bankgeschäfte tätigen kann.

Der amtierende Notar, stellt hiermit fest, daß auf Ersuchen der vorgenannten Komparenten, diese Urkunde in französischer Sprache verfaßt ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem französischen Text, ist die französische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, hat derselbe Komparent zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: C. Ripplinger, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 août 2004, vol. 887, fol. 29, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 août 2004.

J.J. Wagner.

(065384.3/239/358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

**RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, INGENIERIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3998 Foetz, 5, rue du Brill.

R. C. Luxembourg B 102.163.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt et un juillet.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société anonyme TOMORROW'S TECHNOLOGIES S.A., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, R.C.S. B 91.975,

ici représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 20 juillet 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet la recherche et le développement de tout produit technologique destiné à l'industrie et du commerce.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, INGENIERIE, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Foetz.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 16.000,- (seize mille euros), représenté par 16 (seize) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, toutes soucrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

La partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 16.000,- (seize mille euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

*Décision de l'associé unique*

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

La société anonyme TOMORROW'S TECHNOLOGIES S.A., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, R.C.S. B 91.975.

2) L'adresse de la Société est fixé à L-3998 Foetz, 5, rue du Brill.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, vol. 144S, fol. 62, case 9. – Reçu 160 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

J. Elvinger.

(065406.3/211/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

**ASSETS ONLINE S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-5610 Mondorf-les-Bains, 32, avenue des Bains.

H. R. Luxembourg B 70.859.

Im Jahre zweitausendvier, den zweiundzwanzigsten Juli.

Vor Notar Paul Bettingen, mit Amtssitze zu Niederanven.

Traten zusammen zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre der ASSETS ONLINE, Gesellschaft mit Sitz zu L-1159 Luxembourg, 1, rue Avalon, die gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Paul Decker, mit Amtssitze zu Luxemburg-Eich, am 16. Juli 1999, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C vom 12. Oktober 1999, Nummer 757, deren Satzung ein letztes Mal abgeändert wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 20. Juni 2003, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1291 vom 6. September 2002.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Chantal Fondeur, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxembourg.

Zum Schriftführer wird bestimmt Herr Carsten Söns, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in Luxembourg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Frau Christiane Planta-Stammet, Privatbeamtin, wohnhaft in Mondorf-les-Bains.

Sodann gab die Vorsitzende folgende Erklärung ab:

I.- Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigte gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

II.- Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

*Tagesordnung*

1.- Sitzverlegung der Gesellschaft von L-1159 Luxembourg, 1, rue Avalon, nach L-5610 Mondorf-les-Bains, 32, avenue des Bains.

2.- Erweiterung des Gesellschaftszwecks um den Betrieb einer Versicherungsagentur und die Erbringung von Verwaltungs- und Bürodienstleistungen.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss:*

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-1159 Luxembourg, 1, rue Avalon, nach L-5610 Mondorf-les-Bains, 32, avenue des Bains zu verlegen.

Artikel 2 (Absatz 1) erhält nun folgenden Wortlaut:

in englischer Sprache:

«**Art. 2 (paragraph 1).** The registered office shall be located in the commune of Mondorf-les-Bains.»

in deutscher Sprache:

«**Art. 2 (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Mondorf-les-Bains.»

*Zweiter Beschluss:*

Die Generalversammlung beschliesst, den Gesellschaftszweck um den Betrieb einer Versicherungsagentur und die Erbringung von Verwaltungs- und Bürodienstleistungen zu erweitern.

Somit erhält Artikel 3 (Absatz 1) nun folgenden Wortlaut:

In englischer Sprache:

**«Art. 3. - Object**

- to bring data of financial transactions into a format allowing proper and timely analysis, to prepare for the use of its clients statements of financial transactions and more generally establish financial positions with banks and other financial intermediaries as a tool for its clients and advisers to make investments decisions. The company will not advise its clients on financial transactions (market change risk), nor carry on any asset management activity.

- to operate an insurance agency for insurances of all sorts.  
- to render administrative services as well as office services to third parties.

- the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg of foreign companies, and the management, control and development of such participating interests. The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

In general, the corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purpose.»

In deutscher Sprache:

**«Art. 3. - Zweck der Gesellschaft**

Zweck der Gesellschaft ist:

- Daten über Finanztransaktionen in eine Formatierung zu bringen, die es erlaubt ordnungsgemässe und zeitnahe Analysen zu erstellen; auf dieser Basis Kontodarstellung und Auszüge zu fertigen und ganz allgemein so aufzubereiten, dass der Kunde Finanzdispositionen durchführen kann und seine Position mit Banken und anderen Finanzdienstleistern erstellen und abstimmen kann. Die Darstellungen sind ein Instrument für den Kunden und seine Finanzdienstleister um Investmententscheidungen zu treffen. Die Gesellschaft wird ihre Mandanten nicht zu Finanztransaktionen (Marktveränderungsrisiko) beraten oder andere Vermögensverwaltungsaktivitäten vornehmen.

- der Betrieb einer Agentur für Versicherungen aller Art.

- die Erbringung von Verwaltungs- und Bürodienstleistungen für Dritte.

- der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonst wie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonst wie veräussern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Massnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern.»

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt die Vorsitzende die Versammlung auf.

**Kosten**

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr achthundert Euro (EUR 800,-).

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Fondevor, C. Söns, C. Planta-Stammet, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, vol. 1445, fol. 54, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 29. Juli 2004.

P. Bettingen.

(065015.3/202/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

**ASSETS ONLINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 32, avenue des Bains.

R. C. Luxembourg B 70.859.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 juillet 2004.

P. Bettingen.

(065017.3/202/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

**ROBIEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, avenue Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 86.718.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le lundi 1<sup>er</sup> juillet 2004*

S'est réuni au siège, 25a, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à 1331 Luxembourg, l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme ROBIEN.

L'assemblée est présidée par la société S.E.D.I. Inc. laquelle désigne la société JADOR Llc. en qualité de secrétaire.

Monsieur le Président constate que l'ensemble des actionnaires a accepté de se réunir spontanément et est représenté, ainsi qu'il résulte de la liste des présences annexée. L'assemblée le dispense de justifier de l'envoi de convocations:

Le président rappelle les points mis à l'ordre du jour, à savoir:

- révocation de l'administrateur-délégué,
- décharge à l'administrateur démissionnaire,
- nomination d'un nouvel administrateur,
- révocation du commissaire aux comptes,
- décharge au commissaire aux comptes sortant,
- nomination d'un nouveau commissaire aux comptes,
- mandat au conseil d'administration pour l'élection d'un nouvel administrateur-délégué.

Les faits exposés ayant été reconnus exacts, l'Assemblée se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer.

Après discussions, l'Assemblée adopte, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Elle révoque à dater de ce jour, l'administrateur EURAM LOGISTICS Inc.
2. Elle donne décharge pleine et entière à l'administrateur sortant pour l'accomplissement de son mandat jusqu'au jour de sa démission.
3. Elle nomme, à dater de ce jour, la société S.E.D.I. Inc. ayant son siège social 25 Greystone manor à DE-19958 Lewes (Etats-Unis d'Amérique) au poste d'administrateur pour terminer le mandat de la société EURAM LOGISTICS Inc.
4. Elle révoque à dater de ce jour, le commissaire aux comptes H. FAR & J. DOLE Inc.
5. Elle donne décharge pleine et entière au commissaire sortant pour l'accomplissement de son mandat jusqu'au jour de sa démission.
6. Elle nomme, à dater de ce jour, la Sprl FIDUCIAIRE FMW ayant son siège social 38 rue des Venues à B-4020 Liège au poste de commissaire aux comptes pour terminer le mandat de la société H. FAR & J. DOLE Inc.
7. Elle donne mandat au Conseil d'administration, qui se réunira directement après la présente assemblée, d'élire un nouvel administrateur-délégué, en son sein.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant restée sans réponse, les participants approuvent et signent le présent procès-verbal.

S.E.D.I. Inc.  
Président  
JADOR Llc.  
Secrétaire  
Signature

*Procès-verbal du Conseil d'administration tenu au siège social le jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2004*

Au terme de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social, aujourd'hui même, le Conseil d'administration s'est réuni avec à l'ordre du jour:

- nomination d'un nouvel administrateur-délégué.

Sont présents:

- la société S.E.D.I. Inc., administrateur,
- la société JADOR Llc., administrateur,
- la société BLADOU Llc., administrateur.

Soit la totalité des administrateurs de la S.A. ROBIEN.

Le Conseil se reconnaît valablement constitué et apte à délibérer.

Après échanges de vues, il décide à l'unanimité de nommer, dès cet instant la société S.E.D.I. Inc. au poste d'administrateur-délégué en remplacement de la société EURAM LOGISTICS Inc.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant restée sans réponse, la séance est levée après lecture, approbation et signature du présent procès-verbal.

S.E.D.I. Inc.  
Administrateur  
JADOR Llc. / BLADOU Llc.  
Administrateur / Administrateur  
Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00474. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065020.3/000/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

**ANSWER SYSTEMS GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 80.569.

L'an deux mille quatre, le 4 mai.

S'est réunie au siège social, 25a, boulevard Grande Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme ANSWER SYSTEMS GROUP, constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire en résidence à Junglinster, en date du 28 décembre 2000 et enregistrée au Registre du Commerce sous le N° B 80 569 le 20 février 2001.

L'Assemblée est présidée par M. Daniel Beuchée, administrateur-délégué, domicilié 15, rue Georges Brassens à F-91590 La Ferté Alais (France) qui désigne en qualité de secrétaire la société anonyme VENI INVESTMENT ayant son siège social 25a, boulevard Grande Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg.

Monsieur le Président expose:

I. que la présente assemblée générale ordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.

II. qu'il s'agit de l'assemblée ordinaire tenue à la date statutaire.

III. que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence laquelle après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal.

qu'il résulte de ladite liste de présence que la majorité du capital social est représenté.

IV. qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Les faits exposés ayant été reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière après délibération prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*1<sup>ère</sup> résolution*

Vu les dissensions au sein du Conseil d'Administration et en l'absence de Mme Dupuis, il est décidé de proroger l'assemblée générale ordinaire au 4 août 2004 dans l'attente du règlement des litiges en cours.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 250,- euros.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun actionnaire ne demandant plus la parole, Monsieur le Président a levé la séance à 11h.

Luxembourg, le 4 mai 2004.

Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire

*Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2004*

Liste des présences:

Nom de l'actionnaire	Nombre de parts	Signature
VENI INVESTMENTS S.A. ....	5.608	Signature
CYRENE MANAGEMENT INC. ....	1.696	Signature
ANDALOUSE INTERNATIONAL INC. ....	1.696	Signature
Anne-Marie Dupuis. ....	1.000	Absente

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(065024.2//47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

**ANSWER SYSTEMS GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 80.569.

L'an deux mille quatre, le 30 juin.

S'est réunie au siège social, 25a, boulevard Grande Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ANSWER SYSTEMS GROUP, constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire en résidence à Junglinster, en date du 28 décembre 2000 et enregistrée au Registre du Commerce sous le N° B 80 569 le 20 février 2001.

L'Assemblée est présidée par M. Daniel Beuchée, administrateur-délégué, domicilié 15, rue Georges Brassens à F-91590 La Ferté Alais (France) qui désigne en qualité de secrétaire la société anonyme VENI INVESTMENT ayant son siège social 25a, boulevard Grande Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg.

Monsieur le Président expose:

I. que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- révocation et nomination d'un administrateur.

II. que les actionnaires ont été convoqués par courrier du 10 juin 2004; que le nombre d'actions représentées est indiqué sur une liste de présence laquelle après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal.

qu'il résulte de ladite liste de présence que la majorité du capital social est représenté.

III. qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Les faits exposés ayant été reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière après délibération prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*1<sup>ère</sup> résolution*

L'Assemblée révoque, à dater de ce jour, l'administrateur Mme Anne-Marie Dupuis domiciliée 6, résidence des Ormes à F-91680 Bruyères-le-Châtel (France). Pour terminer le mandat de Mme Dupuis, elle appelle la société CYRENE MANAGEMENT Inc. ayant son siège social 1308 Delaware Avenue, Wilmington DE-19806, Etats-Unis d'Amérique.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 250,- euros.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun actionnaire ne demandant plus la parole, Monsieur le Président a levé la séance à 11h.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire

Pour acceptation du mandat

CYRENE MANAGEMENT Inc.

Signature

*Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2004*

Liste des présences:

Nom de l'actionnaire	Nombre de parts	Signature
VENI INVESTMENTS S.A.....	5.608	Signature
CYRENE MANAGEMENT INC.....	1.696	Signature
ANDALOUSE INTERNATIONAL INC.....	1.696	Signature
Anne-Marie Dupuis .....	1.000	Absente

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2004, réf. LSO-AS04749. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065028.3/000/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

**DEXIA PATRIMONIAL, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 46.235.

Suite à la cooptation de Monsieur Hugo Lasat en date du 16 juin 2004 en remplacement de Monsieur Frank N. Wagener, administrateur démissionnaire en date du 11 mai 2004 et à la cooptation de Monsieur Philippe Jouard en date du 16 juin 2004 en remplacement de Monsieur François Pauly, administrateur démissionnaire en date du 14 juin 2004, le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Marc-André Bechet, Senior Vice President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

- Monsieur Luc Hernoux, Senior Vice President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

- Monsieur Philippe Jouard, Membre du Comité de Direction, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

- Monsieur Daniel Kuffer, Senior Vice President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

- Monsieur Hugo Lasat, Conseiller du Comité de Direction, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

Pour DEXIA PATRIMONIAL, Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., Société anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00957. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064908.3/1126/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

**SOPALUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 25.173.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01024, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

SOPALUX HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(064879.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

**I/O LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 102.131.

**STATUTES**

In the year two thousand four, on the twenty-eighth of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, undersigned.

There appeared:

TUPNI TUPTUO LIMITED, a company formed under laws of Ireland and having its registered office at 29 Earlsfort Terrace, Dublin 2, Ireland,

here represented by Hubert Janssen, lawyer, residing in Torgny (Belgium) by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to a single member company.

**Art. 2.** The company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in Luxembourg or other foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to any enterprise, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name I/O LUXEMBOURG, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) represented by 125 (one hundred and twenty-five) shares of EUR 100.- (one hundred Euros) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by a board of managers divided into two different types, named Class A managers, and Class B managers. The managers need not to be shareholders. The managers may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the joint signature of one Manager of Class A, and of one Manager of Class B.

The Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Board meetings will be validly held if at least a majority of the board members are present or represented. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the votes of the managers present or represented at the meeting.

Board meetings will be held in Luxembourg and if necessary, can be held by means of such telephone, electronic or other communication facilities as permit all persons participating in the meeting to communicate with each other simultaneously and instantaneously.

Resolutions can also be passed in the form of a circular resolution signed by at least a majority of the members of the board.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/her/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/her/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2004.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

The appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand six hundred Euros.

*Resolutions of the Sole Shareholder*

- 1) The Company will be administered by the following managers:
  - Mr Alistair David Guthrie Arnot, chartered accountant, residing at 51 Gordon Road, Edinburgh, Scotland EH12 6LX («Class A manager»);
  - Mr Jerrell Michael Kirksey, Chief Financial Officer, residing at 14803 Tumbling Falls, Houston, TX 77062, USA («Class A manager»);
  - Mr Jan Rottiers, director, residing in Luxembourg («Class B manager»);
  - Mr Alain Lam, auditor, residing in Mersch («Class B manager»).
- 2) The address of the corporation is fixed in L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-huit juin.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société TUPNI TUPTUO LIMITED, société établie sous le droit de l'Irlande, ayant son siège social à 29 Earsfort Terrace, Dublin 2, Irlande,

ici représentée par Hubert Janssen, juriste demeurant à Torgny (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi à toutes entreprises de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut procéder à toutes opérations commerciales, techniques et financières, liées directement ou indirectement au sujets décrits ci-dessus, destinées à faciliter l'exécution de son objet social.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: I/O LUXEMBOURG, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 125 parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance divisé en deux catégories, savoir gérants de type A et gérants de type B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de type A et d'un gérant de type B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les réunions du conseil de gérance seront valablement tenues si au moins une majorité des gérants sont présents ou représentés. Les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés ou par résolution circulaire.

Les réunions du conseil de gérance seront tenues à Luxembourg et si nécessaire, peuvent être tenues par des moyens téléphoniques, électroniques ou autres moyens de communication qui permettent à toutes les personnes participant au conseil de communiquer entre elles simultanément et instantanément.

Les résolutions peuvent aussi être adoptées sous forme circulaire signé par au moins la majorité des membres du conseil de gérance.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.

4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Souscription - Libération*

La partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille six cents Euros.

*Décision de l'Associé Unique*

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- M. Alistair David Guthrie Arnot, comptable, demeurant à 51 Gordon Road, Edinbourg, Ecosse EH12 6LX («gérant de type A»);

- M. Jerrell Michael Kirksey, Chief Financial Officer, demeurant à 14803 Tumbling Falls, Houston, TX 77062, USA («gérant de type A»)

- M. Jan Rottiers, directeur, demeurant à Luxembourg («gérant de type B»);

- M. Alain Lam, réviseur d'entreprises, demeurant à Mersch («gérant de type B»).

2) L'adresse de la Société est fixé à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, vol. 144S, fol. 28, case 7. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

J. Elvinger.

(065043.3/211/265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

**GLOBAL PRESS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 71.646.

Il résulte de l'assemblée générale annuelle de la société qui s'est tenue le 30 juillet 2004 que les mandats suivants ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Administrateurs:

- Stef Oostvogels, né le 21 avril 1962 à Bruxelles (Belgique) et ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, BP 603, L-2016 Luxembourg;

- Stéphane Hadet, né le 25 mai 1968 à Nancy (France) et ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, BP 603, L-2016 Luxembourg;

- Delphine Tempé, née le 15 février 1971 à Strasbourg (France) et ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, BP 603, L-2016 Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

- CORPORATE ADVISORY BUSINESS S.A., ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et enregistré au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B.50.539.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2004.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01172. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(065070.3/1035/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

**TEMPURA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 57.083.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

TEMPURA S.A.

Signatures

Administrateurs

(064881.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

**EPI FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 102.145.

## STATUTES

In the year two thousand and four, on the eighth of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

GENISIS, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C. Luxembourg B 96.955.

The founder is here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, with professional address at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it declares to incorporate.

**Name - Registered Office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including the laws of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole partner, he exercises the powers devolved to the General Meeting of partners.

**Art. 2.** The Company's name is EPI FINANCE, S.à r.l.

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of the Company's purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

#### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty five euros) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

#### Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

#### Partners Decisions

**Art. 14.** Partners decisions are taken by partner's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the partners number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

#### Financial Year - Balance Sheet

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

**Art. 17.** Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

### **Winding-Up - Liquidation**

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole partner can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

### **Applicable Law**

**Art. 21.** The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory Measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2004.

#### *Subscription - Payment*

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by GENISIS, S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is as now at the disposal of the Company EPI FINANCE, S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euros.

#### *General Meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration

a. Mr Nicolas Bernard, Finance Director, residing at 2 Lords Wood House, 18 Cayton Road, Netherne on the Hill, London WZ158, United Kingdom;

b. Mr Gérard Becquer, Réviseur d'Entreprises, with professional address at, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

c. Mr Bruno Bagnouls, Employee, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le dix-huit juin

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

GENISIS, S.à r.l., une société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C. Luxembourg B 96.955.

Fondateur ici représenté par Mr Patrick Van Hees, juriste, résidant professionnellement au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **Dénomination - Siège - Objet - Durée.**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera EPI FINANCE, S.à r.l.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

#### **Capital - Parts sociales**

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

#### **Gérance**

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

### Décisions des Associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

**Loi applicable**

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

*Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2004.

*Souscription - Libération*

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par GENISIS, S.à r.l., prénommée, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

*Assemblée Générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée

a. Monsieur Nicolas Bernard, Administrateur Financier, demeurant au 2 Lords Wood House, 18 Cayton Road, Netherne on the Hill, London WZ158, Royaume Uni;

b. Monsieur Gérard Becquer, Réviseur d'Entreprises, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

c. Monsieur Bruno Bagnouls, Employé, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2004, vol. 21CS, fol. 44, case 4. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2004.

J. Elvinger.

(065092.3/211/326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

**TERMOLI TINTAGEL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,-.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 72.791.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société Anonyme TERMO-LI TINTAGEL HOLDING qu'ont été acceptées à l'unanimité les trois résolutions suivantes en date du 28 janvier 2004:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 29, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Au siège de la Société DPLX, S.à r.l., domiciliataire, 43, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de CDL EXPERTISE, S.à r.l., 29, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg de son mandat de Commissaire aux Comptes et lui donne quitus de sa gestion.

*Troisième résolution*

L'Assemblée nomme en remplacement en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes DPLX, S.à r.l., 43, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Signature

*Le Président*

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00313. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(065065.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

**FINANCIERE 3000, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 60.145.

Le bilan au 31 décembre 2003 ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00732, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(065039.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

**FINANCIERE 3000, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 60.145.

## EXTRAIT

L'Assemblée générale du 30 juillet 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et leur a donné décharge pour leurs fonctions durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

Le Conseil d'Administration se compose donc ainsi:

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée générale du 30 juillet 2004 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes et lui a donné décharge pour sa fonction durant l'exercice clos au 31 décembre 2003:

Monsieur Aloyse Scherer, expert-comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée générale ordinaire du 30 juillet 2004 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, avec effet immédiat:

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour *FINANCIERE 3000, S.A.H.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00730. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065036.3/833/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

**MONDOFINANCE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 18.397.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 juillet 2004*

Les mandats d'Administrateur de Madame Marjorie Fever, employée privée, 11, avenue Grande-Duchesse Charlotte, L-5654 Mondorf-les-Bains, de Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, 14, rue Jean-Pierre Pier, L-2333 Luxembourg, de Monsieur Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, 72, rue Dr Joseph Pepper, L-2319 Howald, de Mademoiselle Corinne Bitterlich, conseiller juridique, 29, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg et de Monsieur Boudewijn Denys, ingénieur commercial, Albert I Laan, 156/01, B-8620 Nieuwpoort et le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 6 juillet 2004.

Certifié sincère et conforme

MONDOFINANCE INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00986. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065071.3/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

**FORALIM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 64.626.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 mars 2004*

1. Les mandats d'Administrateur de:

- Monsieur Serge Krancenblum, diplômé en M.B.A., 40, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg,
- Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., 66, Cité Schmiedenacht, L-4993 Sanem,
- Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, 14, rue Jean-Pierre Pier, L-2333 Luxembourg,
- LOUV S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.  
2. Le mandat du Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTRÔLE S.A., société anonyme, avec siège social au 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Certifié sincère et conforme

FORALIM S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00989. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065073.3/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

---

**METRALUX S.A., SOCIETE DE METALLERIE ET TRAVAUX LUXEMBOURGEOIS, Société Anonyme.**

Siège social: L-3475 Dudelange, ZI des Laminoirs de Dudelange, route de Thionville.  
R. C. Luxembourg B 70.295.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 16 juillet 2004 statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2003*

Conseil d'administration

Le mandat des administrateurs arrivant à son terme, l'assemblée générale a décidé de renouveler l'entièreté des mandats des administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010. Le Conseil d'Administration se compose désormais de la manière suivante:

- Monsieur Achille Rossini, administrateur de sociétés, demeurant à F-54190 Villerupt, 28 rue Alfred Mézières (France),
- Monsieur Marc Cauchy, technicien, demeurant à L-3773 Dudelange, 1, rue Théodore Thiel,
- Monsieur Daniel Krol, conducteur de travaux, demeurant à F-57840 Ottange, 11, rue Principale (France).

Administrateur-délégué

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Achille Rossini aux fonctions d'administrateur-délégué. Son mandat d'administrateur-délégué prendra fin en même temps que son mandat d'administrateur, soit à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Commissaire aux comptes

Le mandat du commissaire aux comptes arrivant à son terme, l'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06480. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065080.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

---

**HELIASTE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 45.153.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 5 août 2004.

HELIASTE IMMOBILIERE S.A.

Signatures

Administrateurs

(064882.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

---

**FORALIM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 64.626.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01002, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

FORALIM S.A.

Signatures

Administrateurs

(064889.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

---

**ELIS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3370 Leudelange, Zone Industrielle Grasbusch.  
R. C. Luxembourg B 48.681.

—  
Le bilan au 29 février 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01000, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour ELIS LUXEMBOURG

SGG - SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(064890.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

---

**NEVERFAIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 52.226.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00998, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour NEVERFAIL, S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(064892.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

---

**BEAUME HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 73.055.

—  
Il résulte d'une lettre adressée à la société qu'en date du 11 juin 2004 TMF CORPORATE SERVICES S.A., TMF SECRETARIAL SERVICES S.A. and TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A. ont démissionné en tant qu'administrateurs.

A la même date L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., société à responsabilité limitée, enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B 46 498, a démissionné en tant que commissaire aux comptes.

Le contrat de domiciliation avec date d'effet au 1<sup>er</sup> juillet 2002 entre BEAUME HOLDING S.A. et TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. a été résilié avec effet au 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour avis conforme

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Ex-Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01297. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065125.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

---

**NEVERFAIL PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 70.527.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00994, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

*Pour NEVERFAIL PARTICIPATIONS, S.à r.l.*  
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(064893.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

---

**FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.  
R. C. Luxembourg B 42.230.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 août 2004*

Le siège social de la société est transféré à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2004 au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

*Le Conseil d'Administration*

*Signature / Signature*

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01177. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(064896.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

---

**SCAC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 15.849.

**DISSOLUTION**

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2004*

1. La liquidation de la société SCAC INTERNATIONAL S.A. est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme

F. Strampelli

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01176. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(064897.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

---

**WILTON HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 77.518.

**EXTRAIT**

Il résulte d'un courrier envoyé à la société WILTON HOLDINGS S.A. en date du 1<sup>er</sup> août 2004 que:

- le siège de la société a été dénoncé avec effet immédiat et que la convention de domiciliation conclue entre la société WILTON HOLDINGS S.A. et WILSON ASSOCIATES a également été dénoncée avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2004.

Pour extrait conforme

*Par Mandat*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01107. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(065055.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

---

**DEXIA BONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 30.659.

Suite à la cooptation de Monsieur Philippe Jouard en date du 16 juin 2004 en remplacement de Monsieur François Pauly, administrateur démissionnaire en date du 14 juin 2004 et à la cooptation de Monsieur Emmanuel Jennes en date du 16 juin 2004 en remplacement de Monsieur Joseph Bosch, administrateur démissionnaire en date du 15 juin 2004, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Mr. Marc-André Bechet, Senior Vice-President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg
- DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, représentée par Mr. Hugo Lasat et Mr. Jean-Yves Maldague, route d'Arlon, 283, L-1150 Luxembourg
- Mr. Vincent Hamelink, Global Head of Fixed Income Management, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, route d'Arlon, 283, L-1150 Luxembourg
- Mr. Emmanuel Jennes, Product Manager, DEXIA ASSET MANAGEMENT, rue Royale, 180, B-1000 Bruxelles
- Mr. Philippe Jouard, Membre du Comité de Direction, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg
- Mr. Daniel Kuffer, Senior Vice President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg
- Mr. Hugo Lasat, Conseiller du Comité de Direction, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, route d'Arlon, 283, L-1150 Luxembourg
- Mr. Jean-Yves Maldague, Directeur, DEXIA ASSET MANAGEMENT, rue Royale, 180, B-1000 Bruxelles
- Mr. Bernard Mommens, Directeur, DEXIA BANQUE, 44, boulevard Pacheco, B-1000 Bruxelles

*Pour DEXIA BONDS SICAV*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00952. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(064911.3/1126/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

**HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 25.087.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00971, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

*Pour HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société anonyme

Signatures

(064915.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

**GISCOURS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 61.492.

**EXTRAIT**

Il résulte de trois courriers envoyés à la société GISCOURS HOLDINGS S.A. en date du 1<sup>er</sup> août 2004 que:

- le siège de la société a été dénoncé avec effet immédiat et que la convention de domiciliation conclue entre la société GISCOURS HOLDINGS S.A. et WILSON ASSOCIATES a également été dénoncée avec effet immédiat;

- Mademoiselle Cindy Reiners et Mademoiselle Martine Even ont démissionné en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2004.

Pour extrait conforme

*Par Mandat*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01103. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(065051.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

**AMERICAN EXPRESS FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 50.216.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00978, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour AMERICAN EXPRESS FUNDS SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société anonyme

Signatures

(064922.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

---

**AUTO CONFIANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 1A, rue du Commerce.  
R. C. Luxembourg B 95.640.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01210, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 17 juin 2004.

Signature.

(064930.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

---

**BETZ INGENIEURS-CONSEILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4925 Bascharage, 7, rue de Hautcharage.  
R. C. Luxembourg B 88.651.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01213, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 10 juin 2004.

Signature.

(064933.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

---

**IPSO FACTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3222 Bettembourg, 63-73, route de Dudelange.  
R. C. Luxembourg B 53.684.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04483, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 24 juin 2004.

Signature.

(064935.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

---

**ROSEN ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 76.025.

**EXTRAIT**

Il résulte d'un courrier envoyé à la société ROSEN ASSET MANAGEMENT S.A. en date du 1<sup>er</sup> août 2004 que:

- le siège de la société a été dénoncé avec effet immédiat et que la convention de domiciliation conclue entre la société ROSEN ASSET MANAGEMENT S.A. et WILSON ASSOCIATES a également été dénoncée avec effet immédiat;

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2004.

Pour extrait conforme

Par Mandat

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01110. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065057.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

---

49339

**PPSIA S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 84.851.

—  
EXTRAIT

En l'absence de conclusion d'un contrat de bail ou d'un contrat de domiciliation à l'adresse ci-après indiquée, le siège social de la société au 7, Grand-rue à L-1661 Luxembourg est dénoncé avec effet immédiat.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2004.

FIDUFISC S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01518. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064939.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

---

**SAFE & INVEST CAPITAL S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 82.729.

—  
EXTRAIT

En l'absence de conclusion d'un contrat de bail ou d'un contrat de domiciliation à l'adresse ci-après indiquée, le siège social de la société au 7, Grand-rue à L-1661 Luxembourg est dénoncé avec effet immédiat.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

FIDUFISC S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01519. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064943.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

---

**PEOPLE EXPRESS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 89.935.

—  
EXTRAIT

En l'absence de conclusion d'un contrat de bail ou d'un contrat de domiciliation à l'adresse ci-après indiquée, le siège social de la société au 7, Grand-rue à L-1661 Luxembourg est dénoncé avec effet immédiat.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

FIDUFISC S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01522. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064951.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

---

**EPSTEIN CORPORATE RESOURCES S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 78.289.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un courrier envoyé à la société EPSTEIN CORPORATE RESOURCES S.A. en date du 1<sup>er</sup> août 2004 que:  
- le siège de la société a été dénoncé avec effet immédiat et que la convention de domiciliation conclue entre la société EPSTEIN CORPORATE RESOURCES S.A. et WILSON ASSOCIATES a également été dénoncée avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2004.

Pour extrait conforme

Par Mandat

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01112. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065058.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

---

**EUROPEAN RESTAURANT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 71.831.

Le bilan au 31 octobre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00605, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

Signature.

(065112.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

---

**EUROPEAN RESTAURANT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 71.831.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 juillet 2004*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 octobre 2004:

Signature catégorie A

- Monsieur Horst Sonnentag, directeur de sociétés, demeurant à Schulstrasse 10, D-54453 Nittel (Allemagne).

Signature catégorie B

- Monsieur Mark Chitty, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Kensington Church Street 20, London W8 4 EP,

- Monsieur Leo Bradbury, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Kensington Church Street 20, London W8 4 EP.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 octobre 2004:

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00606. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065109.3/534/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

---

**LUX COMMODITIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 52.362.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01863, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2004.

LUX COMMODITIES S.A.

Signature

(065083.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

---

**INTER FOREST TRADING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 56.354.

EXTRAIT

En l'absence de conclusion d'un contrat de bail ou d'un contrat de domiciliation à l'adresse ci-après indiquée, le siège social de la société au 7, Grand-rue à L-1661 Luxembourg est dénoncé avec effet immédiat.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

FIDUFISC S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01526. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064957.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

---

**FAUSTINI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 41.366.

—  
EXTRAIT

Il ressort d'une résolution du conseil d'administration du 26 janvier 2004 que Monsieur Reno Maurizio Tonelli, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, a été nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Ottavio Martini, administrateur démissionnaire.

Monsieur Reno Maurizio Tonelli terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 19 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01121. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(065118.3/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

---

**TWINCOM S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 74.885.

—  
EXTRAIT

En l'absence de conclusion d'un contrat de bail ou d'un contrat de domiciliation à l'adresse ci-après indiquée, le siège social de la société au 7, Grand-rue à L-1661 Luxembourg est dénoncé avec effet immédiat.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

FIDUFISC S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01533. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(064975.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

---

**LA GRANDE CASSE, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 95.006.

—  
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 22 juillet 2004 que:

Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant au 89, rue Clair Chêne, Esch-sur-Alzette, a été nommée comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pierre Hamel. Le mandat de Madame Vania Baravini expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2004.

Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01125. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(065121.3/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

---

**GH TE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 99.190.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 22 juillet 2004*

Les associés de GH TE, S.à r.l., («la société»), ont décidé ce qui suit, les Résolutions prenant effet au 22 juillet 2004:  
1. d'accepter la démission des administrateurs suivants, et de leur accorder pleine et entière décharge pour la durée de leur mandat jusqu'à la date effective des Résolutions:

i. Monsieur Christophe Gammal, né le 9 août 1967 à Uccle, Bruxelles, Belgique, demeurant au 108, route de Mondercange, L-4247 Esch/Lallange,

ii. Monsieur David Havvey, né le 30 avril 1947, à Londres, demeurant au 2B, Rochk House, Gardiners Road, GBZ-Gibraltar.

2. de nommer les administrateurs suivants, pour une durée indéterminée, leur mandat prenant effet à la date effective des Résolutions:

i. Monsieur Hans (Joannes, Christianus, Lambertus) Van de Sanden, né le 21 juin 1951 à Juthphaas, Pays-Bas, avec adresse professionnelle, au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg;

ii. Monsieur Hermanus (Cornelis, Maria) Boersen, né le 28 juillet 1972 à Amersfoort, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

3. de transférer le siège social de la société du 49, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Il en résulte que les administrateurs sont désormais les suivants:

- M. Herman Boersen,
- M. Hans Van de Sanden,
- M. Thomas Blumenthal.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

V. Ingelbrecht

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07950. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(065170.3/710/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

---

### **FIN 2002 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 89.673.

#### EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 août 2004 que:

Le siège social de la Société a été transféré de L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01268. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(065173.3/317/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

---

### **HUME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 68.612.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01625, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(065191.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

---

### **HUME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 68.612.

*Extrait du procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue le 7 juin 2004 à 15 heures précises  
au 13, rue Bertholet, Luxembourg*

Sont adoptées à l'unanimité les résolutions suivantes:

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2003 comprenant le bilan, le compte de pertes et profits et l'annexe tels que présentés et se soldant par une perte de EUR 10.977,-.

L'Assemblée Générale décide d'additionner cette perte à celle de l'année précédente, soit EUR 44.716,- et de reporter cette perte au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

L'Assemblée Générale donne par votes spéciaux, décharge aux Administrateurs de leur mandat pour l'exercice écoulé et décharge au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de sa mission au cours de ce même exercice.

L'Assemblée Générale décide de ne pas dissoudre la société.

Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour extrait sincère et conforme

MCS

Agent Domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01653. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065202.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

---

**HOLDING EUROPEENNE DE MECANIQUE ET D'ENERGIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 97.013.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire non modificative des statuts  
reportée qui s'est tenue en date du 29 juillet 2004*

Le siège de la société est transféré au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01617. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065216.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

---

**FILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R. C. Luxembourg B 16.119.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, réf. LSO-AR06027, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FILUX S.A.

G. Piscaglia

Directeur

(064980.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

---

**FILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R. C. Luxembourg B 16.119.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2004*

L'Assemblée prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- Les comptes annuels au 31 décembre 2003 sont approuvés.

- Le résultat net est réparti comme suit:

Résultat de l'exercice 2003 .....	2.606.905,80 EUR
-----------------------------------	------------------

Résultat reporté .....	286.861.718,42 EUR
------------------------	--------------------

Soit un bénéfice à reporter de .....	289.468.624,2 EUR
--------------------------------------	-------------------

L'Assemblée Générale décide de pourvoir au remplacement de Monsieur Paul Gengler, décédé le 10 mars dernier et de nommer Monsieur Romain Mannelli domicilié 94, rue du Fossé à L-4123 Esch-sur-Alzette, en qualité d'Administrateur.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en 2008.

Pour avis sincère et conforme

Geneviève Piscaglia

Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, réf. LSO-AR06030. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064927.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

---

**PUBLIMAIL S.A., Société Anonyme.**  
R. C. Luxembourg B 70.573.

—  
EXTRAIT

En l'absence de conclusion d'un contrat de bail ou d'un contrat de domiciliation à l'adresse ci-après indiquée, le siège social de la société au 7, Grand-rue à L-1661 Luxembourg est dénoncé avec effet immédiat.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

FIDUFISC S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01529. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064986.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

---

**GLOBAL HOSPITALITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 99.282.

—  
*Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises le 22 juillet 2004*

L'associé unique de GLOBAL HOSPITALITY, S.à r.l., («la société»), a décidé ce qui suit, les Résolutions prenant effet au 22 juillet 2004:

1. d'accepter la démission des administrateurs suivants, et de leur accorder pleine et entière décharge pour la durée de leur mandat jusqu'à la date effective des Résolutions:

i. Monsieur Christophe Gammal, né le 9 août 1967 à Uccle, Bruxelles, Belgique, demeurant au 108, route de Mondernange, L-4247 Esch/Lallange,

ii. Monsieur David Havvey, né le 30 avril 1947, à Londres, demeurant au 2B, Rochk House, Gardiners Road, GBZ-Gibraltar.

2. de nommer les administrateurs suivants, pour une durée indéterminée, leur mandat prenant effet à la date effective des Résolutions:

i. Monsieur Hans (Joannes, Christianus, Lambertus) Van de Sanden, né le 21 juin 1951 à Juthphaas, Pays-Bas, avec adresse professionnelle, au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg;

ii. Monsieur Hermanus (Cornelis, Maria) Boersen, né le 28 juillet 1972 à Amersfoort, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

3. de transférer le siège social de la société du 49, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Il en résulte que les administrateurs sont désormais les suivants:

- M. Herman Boersen,
- M. Hans Van de Sanden,
- M. Michel van Krimpen.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

V. Ingelbrecht

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07951. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065178.3/710/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

---